DEUXIÈME PARTIE : PROGRAMMES À L'APPUI DES ÉTUDES CANADIENNES:

RÔLE DE LA MISSION

Les missions canadiennes à l'étranger (soit les ambassades et les hauts-commissariats du Canada et, dans une moindre mesure, les consulats généraux) jouent un rôle de premier plan dans la mise en oeuvre des programmes à l'appui des études canadiennes. Elles sont chargées :

- de diffuser l'information sur les programmes;
- de constituer les jurys de présélection;
- de recevoir et de traiter les demandes;
- de communiquer avec les candidats;
- d'établir les Avis de bourse ou de subvention et d'acheminer les versements;
- d'assurer le suivi auprès des boursiers.

I. PUBLICITÉ ET PROMOTION

La promotion des programmes doit se poursuivre tout au long de l'année. Il est également utile d'établir un calendrier de publicité intensive (visites, publipostages ciblés des directives et formulaires de demande de l'année en cours, etc.) bien avant la date limite d'inscription afin de susciter l'intérêt des candidats éventuels.

Une telle publicité permet non seulement de faire la promotion des programmes, mais également de donner à la mission l'occasion d'établir des liens avec les milieux universitaires locaux et, en particulier, avec les canadianistes, dont certains pourraient être appelés à siéger au jury de présélection.

Les missions doivent mettre au point une «banque de données» sur les établissements d'enseignement universitaire et postsecondaire, en particulier ceux qui s'intéressent aux études canadiennes, qui sont les principaux destinataires de la publicité sur les programmes. Dans certains cas, les représentants universitaires seront aussi disposés à aider la mission en «présentant»